

(6) L'Institut planifie et finance des centres de formation interentreprises. Il leur verse un maximum de 65% de leurs frais d'établissement. Ces centres, entretenus principalement par les associations de PME, couvrent la majeure partie de leurs frais d'exploitation, le reste étant payé par le gouvernement.

(7) Soixante-cinq pour cent des jeunes apprentis sont formés dans des entreprises de moins de 50 employés.

(8) Frais de formation: centres de formation internes, environ 60 000 \$ de dépenses d'établissement par place et 7 500 \$ de frais d'exploitation (en moyenne) par place. La majeure partie de la formation interne se déroule en cours d'emploi, n'exigeant pas d'investissement.

(9) Les 50 000 places des centres de formation desservant des petites et moyennes entreprises servent à former annuellement 500 000 apprentis.

(10) Quinze pour cent de tous les employés de métier sont des apprentis et cinq pour cent des employés des grandes sociétés industrielles sont des apprentis.

(11) Les employeurs trouvent moins coûteux de donner une formation à leurs employés que de chercher des travailleurs qualifiés sur le marché du travail.

(12) L'Allemagne a répondu au gonflement de la population active qui a eu lieu en 1975 par suite de l'explosion démographique en portant le nombre des places de formation de 500 000 à 700 000 années-personnes (Le nombre total des personnes formées passant de 1,2 million à 1,8 million).

(13) Il y avait plus d'emplois que pouvaient occuper les travailleurs non qualifiés au cours des années 60 que pendant les années 70. On prévoit que d'ici les années 90 le nombre des travailleurs non qualifiés qui trouveront du travail sera très restreint.

(14) Les travailleurs qualifiés ayant reçu une formation appropriée sont nécessaires au maintien de la compétitivité sur le marché mondial. L'investissement des ressources humaines promet de rapporter plus que l'investissement de capitaux.

(15) En 1976, le gouvernement a discuté du projet d'imposer à l'industrie privée une taxe destinée à permettre le financement de l'augmentation du

nombre de places de formation. Le secteur de la construction a consenti à des prélèvements pour que la formation et la disponibilité des travailleurs qualifiés soient triplées en six ans.

(16) Les syndicats ont appuyé le projet de loi correspondant. Le patronat a jugé qu'il constituait une intervention gouvernementale inutile.

(17) Les employeurs ont convenu de créer volontairement les places de formation supplémentaires nécessaires.

(18) La majeure partie de l'augmentation a eu lieu dans le secteur des PME, où les apprentis peuvent être formés en cours d'emploi à peu de frais et recevoir leur formation théorique dans des écoles et des centres interentreprises.

(19) Toutes les grandes entreprises s'occupent de former des jeunes, mais elles n'interviennent que pour 15% du total des places de formation. Les frais généraux qu'elles doivent acquitter pour ces places sont plus élevés que ceux des PME. Néanmoins, la participation de grandes entreprises prestigieuses a encouragé celle d'autres entreprises.

(20) Le vieillissement de la population et la diminution de la population active font planer sur les petites entreprises le risque de perdre des travailleurs qualifiés au profit de sociétés offrant des conditions plus alléchantes.

(21) Les exigences de la technologie nouvelle ont donné lieu à la création d'emplois très spécialisés dans les grandes entreprises au cours des dix dernières années, alors que les travailleurs non spécialisés se sont trouvés sans emploi. Ces entreprises suivent de près l'évolution du marché du travail et peuvent s'y adapter rapidement.

(22) Des études ont révélé qu'il est difficile de recycler les travailleurs non qualifiés, à cause non pas d'un manque de motivation mais de leur incapacité de s'adapter à des méthodes nouvelles.

(23) Vu l'entrée de très nombreux jeunes sur le marché du travail au cours des années 70, bien des travailleurs âgés perdent leur emploi parce qu'on les remplace par des jeunes ayant une formation supérieure à la leur.

(24) Le gouvernement fédéral et le Bureau fédéral de l'emploi, situé à Nuremberg, ont consacré trois milliards de DM en 1986 au recyclage des chômeurs,